

Les Recommandations de la
Délégation française G20 YEA 2024
Brésil, São Paulo- Goiânia





EDITO DE LA PRESIDENTE

Déployer ensemble les solutions de demain : le rôle pivot de l'entrepreneuriat

Depuis sa création en 2007, Citizen Entrepreneurs s'est imposé comme une force motrice dans la promotion de l'entrepreneuriat, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Notre association joue un rôle essentiel dans la constitution et le pilotage de la délégation d'entrepreneurs qui représente la France chaque année au Sommet du G20YEA (Young Entrepreneurs' Alliance).

L'édition 2024 du G20 des Jeunes Entrepreneurs, qui s'est déroulée au Brésil du 10 au 14 juin autour de la thématique « Building a just world and a sustainable planet », a réuni quelque 600 chefs d'entreprises visionnaires du monde entier, animés par une vision entrepreneuriale commune et une volonté de façonner l'avenir sur les valeurs de la responsabilité et de la durabilité.

Inspirée par cette thématique, la Délégation française 2024 a élaboré de nouvelles recommandations à destination de notre gouvernement. Nos propositions visent à créer une société plus juste et inclusive, utilisant l'entrepreneuriat comme un catalyseur d'impact positif. La capacité de nos entrepreneurs à agir de façon préparée et coordonnée est déterminante pour faire face aux enjeux d'un monde qui change et assurer la prospérité de notre pays.

Nous sommes ravis de constater que nombreuses avancées législatives et initiatives gouvernementales récentes pour soutenir les entrepreneurs s'appuient sur des recommandations formulées par Citizen Entrepreneurs les années précédentes. Si cette synergie entre notre contribution et les pouvoirs publics renforce notre détermination à développer des propositions innovantes pour l'économie de demain, nous avons également remarqué que les informations concernant les nouveaux dispositifs mis en place, ne parvenaient pas toujours efficacement aux entrepreneurs concernés. Il est donc crucial d'explorer des stratégies de communication plus performantes pour assurer la pleine efficacité des politiques publiques. Nous réaffirmons notre volonté de collaborer avec le gouvernement sur cet axe d'amélioration qui nous semble fondamental.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux 16 membres de la Délégation française 2024, pour leur engagement sans faille dans la rédaction de ce rapport sous la houlette du Sherpa Karim Jouini, entrepreneur aguerri et fidèle Alumni de Citizen Entrepreneurs. Ces nouvelles recommandations, fruit d'un travail collectif, s'inscrivent dans la continuité des solutions proposées par notre association ces dernières années de façon transpartisane, au bénéfice de l'intérêt général et de l'entrepreneuriat responsable, levier de transformation et de progrès pour notre société. Areeba REHMAN Présidente, Citizen Entrepreneurs.

Areeba REHMAN
Présidente Citizen Entrepreneurs



LES RECOMMANDATIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE G20 YEA 2024

I. OPTIMISER LE PARCOURS ENTREPRENEURIAL

Pour dynamiser l'entrepreneuriat en France, il est essentiel de faciliter le parcours entrepreneurial de toutes celles et de tous ceux qui souhaitent se lancer, qu'ils soient demandeurs d'emploi, salariés en quête de reconversion ou entrepreneurs en devenir. Ce premier chapitre propose des recommandations imaginées pour encourager plus de Françaises et de Français à entreprendre. Il faut s'assurer qu'ils disposent des outils nécessaires pour réussir et persévérer dans leurs projets, même en cas de difficultés.

1. Créer un statut de « Micro-entrepreneur + »

Pour encourager l'entrepreneuriat français et faciliter la croissance des petites entreprises, il est essentiel de repenser les transitions entre les différents statuts juridiques.

Le statut de micro-entrepreneur, autrefois connu sous le nom d'auto-entrepreneur, a considérablement simplifié la création et la gestion d'une petite entreprise. Ce régime est particulièrement attractif pour démarrer une activité avec moins de contraintes grâce à un système fiscal allégé et des démarches administratives réduites.

Si payer une proportion de son chiffre d'affaires en charges sociales simplifie le processus comptable au départ, le passage à un statut d'entreprise « classique » est cependant souvent décrit par les micro-entrepreneurs comme une transition difficile. En cause, notamment, une hausse brutale de cotisations sociales et des obligations de déclaration complémentaires.

L'Etat l'a bien compris puisque depuis le 1er juillet 2024, la loi prévoit que le taux global de cotisations des micro-entrepreneurs de 21,1 % évolue progressivement sur une période de trois ans pour atteindre 26,1 % la 3ème année de leur activité.

Nous proposons d'aller plus loin en créant le statut transitoire de « Micro-entrepreneur + ». Ce nouveau statut serait conçu pour fournir un palier intermédiaire, sans complexifier outre-mesure le cadre existant, permettant une augmentation graduelle des charges et des obligations fiscales et administratives. L'objectif serait d'aider les entrepreneurs à ajuster leur gestion et à planifier leur croissance de manière plus stratégique et moins abrupte pour favoriser leur succès entrepreneurial sans décourager leur développement.

a. Déclenchement optionnel du statut « Micro-entrepreneur + » :

- **Le micro-entrepreneur aurait la possibilité de choisir quand activer le statut Micro-entrepreneur + en fonction de son succès commercial.** Ce statut serait activable une fois que son chiffre d'affaires dépasserait les seuils initiaux actuels de 77 700 € pour les services et 188 700 € pour la vente.



- **Une fois ce statut activé, les cotisations augmenteraient graduellement sur les trois années suivantes en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires** : de 26,1% à 30% pour les chiffres d'affaires jusqu'à 200000 €, puis de 30% à 40% jusqu'à 500 000 €, et 45% au-delà. Cela permettrait une transition plus douce et plus gérable financièrement, évitant les hausses brusques de charges.
- Pour **encourager** les entrepreneurs à opter pour le statut plus au moment le plus propice, un **accompagnement personnalisé** pourrait être proposé durant cette période de transition, avec des conseils sur la gestion financière et les obligations légales qui accompagnent le nouveau statut.
- **Une évaluation régulière du statut Micro-entrepreneur +** serait effectuée pour s'assurer qu'il répond toujours aux besoins de l'entrepreneur tout en restant fiscalement et socialement viable pour l'État.

b. Permettre au « Micro-entrepreneur + » d'embaucher un collaborateur

- Pour les micro-entrepreneurs+ employant un salarié, **les cotisations sociales pourraient être modulées avec, par exemple, un taux préférentiel la première année suivant l'embauche** pour accompagner cette transition.
- Pour inciter les micro-entrepreneurs à créer de l'emploi et faciliter le recrutement, l'embauche pourrait être effectuée par le biais d'un Cerfa.
- **Le seuil de chiffre d'affaires permettant de rester micro-entrepreneur+ pourrait être relevé (pendant une durée maximale de 3 ans)** pour prendre en compte les revenus supplémentaires générés par l'augmentation de l'activité due à l'embauche.
- **Des ateliers pourraient être proposés par les CCI pour guider les micro-entrepreneurs+** dans le processus d'embauche et de gestion d'un salarié, couvrant les aspects juridiques, fiscaux et de gestion des ressources humaines.

Cette proposition vise à créer un environnement plus favorable pour les micro-entrepreneurs qui souhaitent augmenter leur capacité opérationnelle et développer leur activité sans se heurter immédiatement aux risques associés à l'expansion (charges et obligations plus lourdes), en leur offrant les outils et le soutien nécessaires pour réussir.

En facilitant l'embauche pour les micro-entrepreneurs+, cette mesure pourrait contribuer significativement à la création d'emplois, soutenant ainsi le développement économique local, et augmenter la compétitivité des micro-entreprises, leur permettant de répondre plus efficacement aux besoins du marché.

2. Renforcer le soutien aux entrepreneurs en difficulté pour encourager la résilience économique

Dans un contexte économique mondial délicat, il est crucial de soutenir les entrepreneurs à chaque étape de leur parcours, surtout lorsqu'ils rencontrent des difficultés. Il importe aussi de dédramatiser l'échec et de favoriser le rebond.



a. Instaurer une culture de la résilience à travers l'éducation : intégrer un module sur la gestion de l'échec et la résilience entrepreneuriale dans les cursus scolaires, du collège à l'université. Cet enseignement fondamental apprendrait aux jeunes à réussir mais aussi à faire face et à rebondir après des revers, en cultivant un esprit résilient et adaptable, indispensable face aux défis du monde professionnel et personnel. Étendre cette initiative au-delà des grandes écoles de commerce permettrait de sensibiliser tous les jeunes à ces compétences cruciales, leur apprenant à considérer l'échec non pas comme une fin, mais comme une étape enrichissante et formatrice de leur parcours. Les futurs entrepreneurs seraient, quant à eux, mieux préparés aux réalités parfois brutales du monde des affaires, et développeraient ainsi leur capacité à innover et à persévérer.

b. Mettre en place un mécanisme d'alerte précoce pour prévenir la faillite des entreprises de plus de cent salariés et sauvegarder les emplois. Ce système, appuyé par les analyses de la Banque de France qui dispose déjà d'un système de notation des entreprises, permettrait d'identifier proactivement les sociétés à risque, dès les premiers signaux d'alerte. Ces entreprises bénéficieraient d'un accompagnement personnalisé afin d'anticiper les difficultés (impayés notamment) : prendre en main la santé du dirigeant, les équipes et entamer les discussions avec des repreneurs, anticiper les transitions et les transmissions pour activer une cellule d'urgence avec toutes les parties prenantes (avocats, experts, écosystème associatif du « rebond », pouvoirs publics, banquiers, comptables, etc.) pour relancer un plan d'action et préparer l'avenir.

c. Créer une plateforme de transition d'entreprise

Développer une plateforme numérique nationale facilitant le redressement des entreprises par la mise en relation de l'entrepreneur en difficulté avec de potentiels repreneurs d'un même secteur ou d'un secteur complémentaire, la coordination des efforts de redressement et la maximisation des opportunités de transition, y compris la fusion, l'acquisition ou la transformation stratégique. Opérant en toute confidentialité, cette plateforme garantirait l'anonymat des utilisateurs et se conformerait strictement à la réglementation RGPD, assurant ainsi la protection des données personnelles et professionnelles de tous les acteurs impliqués.

2. Créer un « pôle entrepreneuriat » fort au sein de France Travail

a. Enrichir les modules de formation dédiés à l'entrepreneuriat existants par une dimension pratique plus prononcée, centrée sur des témoignages d'entrepreneurs chevronnés. Ces modules mettraient un accent particulier sur les réalités du terrain et les défis spécifiques liés à la création, à la gestion d'entreprises, au entrepreneuriat... L'idée est de compléter la théorie par des retours d'expérience inspirants offerts par des figures emblématiques de l'entrepreneuriat. Cette approche permettrait de transmettre non seulement des connaissances mais aussi de motiver et de préparer efficacement les participants à naviguer dans un écosystème entrepreneurial complexe et exigeant.



b. Renforcer les liens entre les agences France Travail et les écosystèmes locaux d'innovation (incubateurs, agences de développement économique ou pépinières d'entreprises) **grâce à un Chatbot avec une IA intégrée sur le site de France Travail.** Ce Chatbot pourrait analyser les profils des demandeurs d'emploi et suggérer de manière proactive les réseaux d'innovation les plus pertinents en fonction de leurs ambitions entrepreneuriales et de leur localisation. Cette approche personnalisée faciliterait l'accès à des ressources vitales telles que le mentorat, le soutien au développement de projet et des opportunités de networking, optimisant ainsi leurs chances de réussite dans l'entrepreneuriat.

II. AMELIORER L'EGALITE DES CHANCES ET L'INCLUSION

Dans le contexte actuel marqué par une prise de conscience accrue des inégalités et des défis sociaux, il est primordial de renforcer nos efforts pour que l'entrepreneuriat, moteur de croissance économique et d'innovation, soit accessible à tous, sans distinction. Cela implique de déployer des mesures concrètes pour soutenir les personnes traditionnellement éloignées de ces opportunités, qu'il s'agisse de jeunes, de personnes en situation de handicap ou des femmes entrepreneurs.

1. Démocratiser l'accès à l'entrepreneuriat

Il est crucial de renforcer le soutien pour celles et ceux qui aspirent à devenir entrepreneurs, en particulier les jeunes, les personnes en reconversion ou celles souhaitant donner un nouveau souffle à leur carrière après un congé maternité, une période de longue maladie ou un accident de la vie. L'objectif est de transformer l'entrepreneuriat en une option viable et attrayante pour tous, et de faire de cette démarche une cause nationale.

a. Élargir et uniformiser l'accès au Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) à toutes les universités et écoles supérieures.

Bien que le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) soit déjà une initiative louable en France, son accès demeure inégal selon les régions et les institutions et il reste très largement méconnu. Nous proposons donc de garantir un accès universel à ce statut à travers toutes les universités et écoles supérieures en France, y compris celles qui n'offrent pas actuellement ce type de programme. Cette mesure permettrait à chaque étudiant, quelle que soit son université d'origine, d'avoir la possibilité d'explorer l'entrepreneuriat grâce à un accompagnement structuré et soutenu.

b. Renforcer le volume des bourses et des prêts d'honneur pour aider les étudiants-entrepreneurs et porteurs de projets à se lancer. Ces prêts sur condition, à taux zéro, devraient être plus accessibles et proposer des conditions de remboursement flexibles, basées sur la performance de l'entreprise après trois ans ou une fois le seuil de rentabilité atteint, pour vraiment aider les jeunes entrepreneurs à stabiliser leur business avant de devoir s'acquitter de leurs dettes.



c. Lancer des campagnes de communication à l'échelle nationale pour promouvoir le statut d'étudiant entrepreneur auprès de tous les étudiants, y compris ceux des filières moins traditionnellement liées à l'entrepreneuriat. Utiliser les réseaux sociaux et des événements sur les campus pour informer et engager les étudiants sur les possibilités offertes par le statut d'étudiant-entrepreneur.

d. Intégrer des modules obligatoires de sensibilisation à l'entrepreneuriat et l'auto-entrepreneuriat dans les cursus scolaires et universitaires, notamment en sciences humaines et sociales, où ils sont souvent absents, pour préparer les étudiants aux réalités de la création d'entreprise. Proposer des cours d'économie et de gestion renforcés dans les programmes de lycée pour sensibiliser dès le secondaire à l'entrepreneuriat et à la gestion d'entreprise.

2. Faciliter et soutenir l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap

L'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde économique représente non seulement un enjeu de justice sociale mais aussi une opportunité de diversification et d'enrichissement de notre tissu entrepreneurial. Pour cela, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures ciblées dans le cadre de la simplification des démarches administratives et d'offrir un accompagnement adapté.

a. Créer un guichet unique dédié aux personnes en situation de handicap qui servirait de point d'entrée centralisé pour toutes les informations relatives à la création d'entreprise, facilitant ainsi les démarches de planification et de mise en œuvre. Ce guichet fournirait également un accès direct aux aides financières, aux programmes de formation spécifiques et à des conseils personnalisés, adaptés aux différents types de handicap.

b. Apporter des conseils sur mesure au sein de ce guichet unique, grâce à des experts dédiés à chaque type de handicap, pour offrir des orientations précises et personnalisées. Ces experts, formés spécifiquement aux défis rencontrés par les entrepreneurs handicapés, pourraient guider plus efficacement les porteurs de projets dans leur parcours entrepreneurial.

3. Promouvoir l'équité dans l'accès au financement pour les femmes entrepreneures

Bien que l'entrepreneuriat féminin ait le vent en poupe, avec 43 % des créations d'entreprises individuelles en France en 2021 réalisées par des femmes, ces dernières continuent de rencontrer des difficultés significatives pour accéder au financement. En effet, les femmes entrepreneures sont confrontées à un taux de rejet de crédits bancaires deux fois supérieur à celui des hommes, et les montants qu'elles parviennent à lever sont généralement inférieurs de moitié. Le manque de financement les pousse plutôt vers le secteur tertiaire.

Plusieurs mesures, si elles étaient mises en œuvre, pourraient rectifier ce déséquilibre, soutenir l'essor de l'entrepreneuriat féminin et contribuer à un écosystème entrepreneurial plus diversifié et inclusif :



a. Éliminer les biais dans l'attribution des prêts aux entrepreneures en fixant des objectifs clairs aux banques et organismes financiers. L'ambition serait d'atteindre un ratio de financement équilibré de 50/50 entre hommes et femmes d'ici 2027. Cela nécessiterait une surveillance régulière et des rapports transparents sur les progrès réalisés, afin de garantir que les politiques mises en place sont efficacement suivies et ajustées.

b. Créer un fonds national pour l'entrepreneuriat inclusif pour combler les lacunes significatives dans l'accès au financement des femmes entrepreneurs. Ce fonds, en partenariat avec des institutions financières majeures, viserait à lever les barrières systémiques qui entravent la réussite entrepreneuriale de ce public cible. Il offrirait non seulement des financements adaptés mais encouragerait également les banques à offrir des conditions préférentielles, assurant ainsi un environnement plus équitable et diversifié dans l'écosystème entrepreneurial français de tous les entrepreneurs, quelle que soit leur origine.

4. Faire face au défi de la santé mentale en entreprise

Selon l'OMS, la santé mentale est un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Face aux défis croissants de la santé mentale en entreprise, exacerbés par les crises successives, l'incertitude généralisée et la perte de sens, il est crucial de prendre des mesures proactives pour soutenir le bien-être des salariés en France.

a. Inclure les investissements en prévention de la santé mentale dans le Crédit d'Impôt Innovation (CII) pour offrir un cadre fiscal favorable pour les entreprises investissant dans le bien-être de leurs salariés. Cela pourrait inclure des formations à la gestion du stress, des programmes de sensibilisation à la santé mentale et des initiatives de soutien psychologique.

b. Étendre le dispositif des référents harcèlement dans le cadre des politiques de lutte contre le harcèlement, la discrimination et les violences en entreprise (sexuelles ou sexistes). Ces référents sont actuellement obligatoires pour les entreprises de plus de 250 salariés. Abaisser ce seuil aux entreprises de plus de 100 salariés permettrait de généraliser la présence de référents harcèlement, de faciliter le dialogue, de prévenir les conflits et d'assurer un environnement de travail plus sûr et respectueux de chacun.

III. MIEUX REGULER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Notre société évolue rapidement grâce aux avancées technologiques : après la révolution industrielle et la révolution numérique, l'Intelligence Artificielle est désormais au cœur de cette transformation. Si l'IA se présente comme un vecteur de disruption économique évident, il apparaît urgent de préparer la nouvelle donne qu'elle induit, notamment en termes de protection sociale, pour garantir qu'elle bénéficie à tous de manière équitable et responsable.



1. Mettre en place une politique nationale de sensibilisation à l'Intelligence artificielle

Cette politique publique nouvelle pourrait se traduire par deux piliers majeurs : préparer nos enfants à comprendre et à intégrer l'IA au quotidien, et sensibiliser le monde professionnel aux implications de l'Intelligence Artificielle. À l'échelle nationale, un débat plus large pourrait être engagé, en associant toutes les forces vives.

a. Intégrer l'apprentissage de l'IA dès l'école primaire et le collège : Alors que l'intelligence artificielle figure déjà dans les programmes de certaines universités et grandes écoles, il est essentiel de commencer son enseignement le plus tôt possible, dès l'école primaire et le collège. Il s'agit de réviser et d'enrichir les programmes scolaires pour y inclure des modules dédiés à l'IA qui couvriront à la fois ses applications pratiques et ses implications éthiques, tout en mettant l'accent sur le développement des Soft Skills nécessaires pour naviguer dans un monde où l'IA jouera un rôle central. Les élèves devront être sensibilisés à la pensée critique et à la créativité, formés à la maîtrise technologique, afin d'être préparés à intégrer un marché du travail de plus en plus influencé par l'automatisation et l'IA.

b. Démultiplier les ateliers réguliers de sensibilisation à l'IA au sein des PME sur tout le territoire, pour démystifier l'IA, informer collaborateurs et dirigeants sur les possibilités et défis liés à cette technologie disruptive. Ces sessions, animées par les Chambres de Commerce et d'Industrie avec l'aide de leurs conseillers numériques, présenteraient l'histoire de l'IA, ses capacités, et les implications de son utilisation dans le milieu professionnel. Elles aborderaient l'IA comme un levier de productivité et d'innovation, synonyme d'emplois nouveaux.

c. Réunir une Convention citoyenne sur l'IA au Conseil économique, social et environnemental (CESE), afin d'engager un débat national et de réfléchir collectivement sur les implications éthiques, sociétales et professionnelles de l'IA. Cette convention, rassemblant divers acteurs de la société de façon paritaire (citoyens, experts, décideurs, entrepreneurs...) permettrait de formuler des recommandations pour orienter les politiques publiques sur l'utilisation de l'IA, avec un focus particulier sur la gestion des changements qu'elle engendre dans le monde du travail et la société en général.

2. Renforcer la protection des salariés face aux défis posés par l'IA

L'émergence de l'intelligence artificielle présente des défis significatifs de bouleversements sur le marché du travail, incluant des risques de licenciements massifs dans certains secteurs comme c'est déjà le cas dans celui de la traduction, par exemple. Pour préparer la société à ces évolutions, il est crucial de mettre en place des mesures de protection adéquates pour les salariés potentiellement affectés.

a. Instaurer une « Assurance Chômage IA » pour les salariés ayant perdu leur emploi à cause de l'automatisation et de l'IA, financée par une taxe sur les revenus de l'IA. Une partie des recettes de la taxe européenne sur les géants du numérique (GAFA) pourraient être réaffectée pour financer cette allocation. Élargir cette taxe pour inclure les profits générés par l'IA et la robotique permettrait d'alimenter une



nouvelle caisse dédiée à la sécurité sociale des travailleurs concernés, et donc de relier directement les bénéficiaires de l'économie numérique et de l'IA aux mécanismes de soutien pour ceux impactés par ces technologies.

b. Développer des programmes de formation et de reconversion professionnelle proactifs pour anticiper les impacts de l'IA sur l'activité des entreprises. Cela inclurait des audits réguliers, des programmes d'accompagnement, des outils de performance, des programmes de formation pour le redéploiement et la montée en compétence des équipes, leur permettant de s'adapter à de nouvelles fonctions. Les entreprises investissant dans la formation de leurs employés aux compétences liées à l'IA pourraient bénéficier d'incitations fiscales, telles qu'un crédit d'impôt IA, pour encourager cette transition et maintenir leur compétitivité.

3. Ajouter une mention légale pour toute production artistique « assistée par l'IA »

Afin de préserver l'intégrité des industries culturelles et créatives, et de garantir la transparence pour les consommateurs, il serait judicieux de légiférer pour que toute œuvre partiellement ou totalement générée par l'intelligence artificielle porte une mention légale claire et visible, spécifiant la nature et le degré de cette assistance. Cette mesure vise à protéger les droits des créateurs et artistes tout en reconnaissant le rôle croissant de l'IA dans les processus créatifs

a. Étendre cette exigence à toutes les formes d'art et de création (musique, arts visuels, littérature, cinéma, théâtre...) où l'IA joue un rôle.

b. Imposer aux plateformes de distribution (galeries en ligne, services de streaming, éditeurs, etc.) la responsabilité de vérifier et de signaler l'utilisation de l'IA dans les œuvres qu'elles vendent ou diffusent.



IV. COMMUNIQUE OFFICIEL ALLIANCE G20 YEA 2024

Construire un monde juste et une planète durable

L'Alliance des Jeunes Entrepreneurs du G20 (G20 YEA) est un collectif d'organisations qui promeuvent l'entrepreneuriat pour les jeunes dans leurs pays respectifs du G20. Chaque année, le G20 YEA rassemble des centaines de jeunes entrepreneurs parmi les plus dynamiques du monde, afin de partager leurs idées avec les dirigeants mondiaux et leurs gouvernements et de favoriser le renouveau économique, la création d'emplois, l'innovation et le changement sociétal.

Le Sommet du G20 YEA 2024, qui s'est tenu à Goiânia, au Brésil, a reflété le thème du pays hôte, « Construire un monde équitable justo e um planeta sustentável » (Construire un monde juste et une planète durable).

Les centaines de jeunes entrepreneurs réunis au Sommet, représentant plusieurs millions de leurs pairs à travers le monde, appellent les dirigeants du G20 à prendre des mesures concrètes dans les cinq (5) domaines prioritaires suivants, qui ont été établis en référence aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030.

1. La croissance économique par le développement inclusif

Le développement économique inclusif vise à offrir une égalité des chances à tous les membres de la société, indépendamment de leur origine sociale, de leur sexe, de leur origine ethnique ou de leur situation géographique. Ce modèle de développement vise non seulement à accroître les revenus et la richesse, mais aussi à élargir l'accès aux opportunités et à faire en sorte que les avantages de la croissance soient largement partagés.

1.1 Promouvoir une croissance inclusive et réduire les inégalités de revenus grâce à des mesures qui élargissent les possibilités entrepreneuriales

Offrir des opportunités d'entrepreneuriat à un large éventail de jeunes peut constituer un puissant moteur d'inclusion économique, ainsi que de progrès social. Pour encourager directement la création de nouvelles entreprises et la croissance des PME existantes, le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à mettre en œuvre des politiques nationales suivantes :

- Des programmes d'éducation à l'entrepreneuriat largement disponibles et abordables, en particulier pour les jeunes marginalisés ou ceux qui vivent dans des régions rurales ou éloignées ;
- Rendre plus accessibles les moyens de financement, y compris les crédits de démarrage d'activité, les subventions, les prêts à faible taux d'intérêt et le microcrédit ;



- Soutenir les services de garde d'enfants universels, afin de permettre aux parents de réintégrer le marché du travail et/ou de saisir des opportunités entrepreneuriales ;
- Veiller à ce que la création et la croissance de l'entreprise soient soutenues par une infrastructure économique et un cadre juridique appropriés ; et créer une stratégie nationale de bassin de talents entrepreneuriaux pour identifier, développer et soutenir les jeunes entrepreneurs prometteurs.

2. Facilitation du commerce international

Les jeunes entrepreneurs du G20 se lancent de plus en plus à l'international, mais leurs entreprises sont souvent confrontées à de sérieux défis lorsqu'elles tentent de se connecter, de s'implanter et de croître au-delà des frontières. Alors que les gouvernements du G20 cherchent à soutenir la prochaine génération d'entreprises internationales émergentes et les entrepreneurs qui les font croître, ils devraient envisager des mesures spécifiques pour jeter les bases d'une économie mondiale plus interconnectée et plus prospère.

2.1 Faciliter la mobilité des entreprises grâce à un visa d'affaires mondial

Plusieurs initiatives prouvent l'importance de faciliter la mobilité mondiale des entrepreneurs, notamment la « carte APEC » et les mesures prises en vertu de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique, le Mexique et le Canada. De telles initiatives simplifient les processus de voyage et soutiennent l'expansion des entreprises gérées par de jeunes entrepreneurs, au-delà des frontières. Le G20 YEA recommande que de telles mesures soient adoptées plus largement (et, lorsqu'elles existent, renforcées) afin d'encourager les voyages d'affaires, la création de co-entreprises (joint-ventures) et la liberté de déplacement de celles et de ceux qui fondent et développent des entreprises.

2.2 Promotion d'une plus grande liberté de circulation des capitaux d'investissement

La libre circulation transfrontalière des capitaux d'investissement joue un rôle central dans le soutien aux entreprises dans les pays du G20, ce qui conduit à la création d'un plus grand nombre d'entreprises par les jeunes, à la croissance des entreprises existantes et à l'expansion des possibilités d'emploi dans divers secteurs. En fin de compte, la libre circulation des capitaux d'investissement améliore non seulement la résilience et la compétitivité des entrepreneurs individuels, mais renforce également l'interconnexion et la prospérité du paysage économique mondial dans son ensemble. En conséquence, le G20 YEA recommande que le G20 adopte des politiques communes qui éliminent les obstacles à la libre circulation des capitaux d'investissement.



2.3 Simplifier les normes pour le démarrage et l'expansion d'entreprises dirigées par des entrepreneurs

Les procédures administratives liées au démarrage et à la croissance d'une entreprise varient considérablement d'un pays à l'autre du G20, la paperasserie et les exigences administratives complexes pour les entrepreneurs entravant la croissance économique. De telles mesures favorisent souvent les grandes entreprises au détriment des nouvelles entreprises (et des plus petites), plus innovantes et axées sur la croissance.

Nous recommandons que le G20 s'engage à réduire ou à éliminer les mesures réglementaires excessives qui entravent directement la création et la croissance des entreprises dirigées par des entrepreneurs, et à veiller à ce que les exigences réglementaires de base et les procédures administratives créent les conditions d'une concurrence équitable entre les entrepreneurs qui opèrent dans des pays étrangers et leurs homologues issus de ces mêmes pays étrangers.

3. Accélérer la transition vers une économie circulaire mondiale

Le monde s'oriente vers une économie circulaire intégrée, où les entreprises développeront de nouvelles technologies et approches qui soutiendront la transition durable grâce à la réduction des déchets, à la réutilisation et au recyclage des ressources en nouveaux produits à valeur ajoutée. Cette transition est vitale pour notre environnement et notre économie ; elle jettera les bases des décennies à venir d'entrepreneuriat durable, d'innovation et de croissance.

3.1 Encourager la création d'emplois inclusifs grâce à l'économie circulaire

Les entreprises que les jeunes entrepreneurs lanceront et développeront pour créer l'économie durable de demain nécessiteront une nouvelle génération de travailleurs dotés de compétences et de formations spécifiques. Avec une planification et une coordination appropriée entre les gouvernements et le secteur privé, les emplois créés pour ces travailleurs peuvent être beaucoup plus inclusifs sur les plans social et économique que ceux hérités du 20^e siècle. En conséquence, le G20 YEA appelle le G20 à s'engager dans un effort mondial pour soutenir la transition vers l'économie circulaire avec un financement ciblé et des cadres réglementaires appropriés, élaborés en partenariat avec des entrepreneurs travaillant à la création et à la croissance d'entreprises durables.

3.2 Soutenir les PME durables par la réglementation, les achats et les partenariats public-privé (PPP)

Encourager les petites et moyennes entreprises (PME) à adopter des pratiques durables sera un élément



clé de l'économie circulaire. Pourtant ces PME se heurtent souvent à des obstacles lorsqu'elles envisagent une telle transition, en particulier si elles évoluent dans des secteurs réglementés qui ne récompensent pas les pratiques durables ou si ces entreprises servent des clients gouvernementaux et territoriaux qui n'incluent pas de normes durables dans le cadre des contrats. En conséquence, le G20 YEA appelle le G20 à s'engager à prendre des mesures qui intègrent des pratiques durables dans les achats publics, les normes industrielles réglementées et les modèles de partenariat public-privé.

3.3 Encourager l'entrepreneuriat agricole durable pour lutter contre l'insécurité alimentaire

Les entrepreneurs peuvent devenir les pionniers de nouvelles pratiques agricoles durables tout en rendant l'agriculture plus productive, afin de s'attaquer à l'insécurité alimentaire mondiale.

L'entrepreneuriat alimentaire durable a le potentiel d'apporter des avantages environnementaux, une croissance économique et une sécurité alimentaire accrue. Le G20 YEA appelle donc les dirigeants du G20 à adopter des mesures qui encouragent la prochaine génération d'entrepreneurs agricoles durables et soutiennent les entrepreneurs qui s'efforcent d'améliorer la production alimentaire, de réduire les coûts et d'accélérer la transition du secteur agricole vers l'économie circulaire mondiale.

3.4 Crédits carbone pour la réutilisation du plastique

Le plastique est un élément-clé de l'économie circulaire mondiale, directement lié à la production et à l'utilisation de combustibles fossiles. Le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à explorer l'expansion des systèmes d'échange de crédits carbone pour récompenser les entreprises qui réduisent leurs émissions grâce à la réutilisation du plastique.

3.5 Campagnes d'éducation et de sensibilisation sur la chaîne d'approvisionnement

La transition vers une économie mondiale durable nécessitera une compréhension large du public des impacts environnementaux des matériaux largement utilisés et des avantages du recyclage et de la réutilisation. De telles mesures éducatives, liées aux efforts visant à accroître la transparence de la chaîne d'approvisionnement, permettront aux consommateurs du monde entier de faire des choix éclairés et responsables. Le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à soutenir des programmes éducatifs qui améliorent les connaissances du public sur le fonctionnement de l'économie circulaire et à mettre en œuvre des mesures pour accroître la prise de conscience et une meilleure connaissance générale de l'impact environnemental des chaînes d'approvisionnement.

3.6 Créer une sécurité juridique pour les entrepreneurs de l'économie circulaire

Les entrepreneurs qui démarrent et font croître des entreprises d'économie circulaire ont besoin de



signaux clairs de la part des parlements et des organismes de réglementation gouvernementaux, en particulier des dispositions qui régissent la production, l'utilisation et la réutilisation des matériaux. Le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à créer un cadre juridique commun et des normes internationales dans ce domaine pour soutenir un marché mondial intégré de l'économie circulaire.

4. Éduquer et encourager une nouvelle génération d'entrepreneurs

La capacité des économies du G20 à soutenir la prochaine vague de croissance économique est directement liée à l'éducation entrepreneuriale. Dans 20 ans, l'économie mondiale reflétera les priorités du système éducatif actuel. Celui-ci devrait se concentrer sur la promotion de l'innovation, de la créativité et de l'entrepreneuriat à tous les niveaux de la société, des adolescents jusqu'aux apprenants adultes qui poursuivent une reconversion ou une mise à niveau de leurs compétences.

4.1 Intégrer l'entrepreneuriat dans tous les systèmes éducatifs

L'entrepreneuriat est souvent absent des systèmes d'éducation traditionnels, et la majorité des étudiants de niveau postsecondaire ne sont pas non plus sensibilisés au potentiel d'un cheminement de carrière entrepreneurial. L'introduction de concepts et de compétences entrepreneuriaux dès le plus jeune âge et leur renforcement à différents niveaux du système éducatif peuvent permettre aux élèves de développer une pensée critique, des capacités de résolution de problèmes et un état d'esprit proactif essentiel pour réussir dans divers domaines. En conséquence, le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à fixer des objectifs mondiaux afin d'offrir à tous les étudiants des supports pédagogiques d'entrepreneuriat appropriés à plusieurs étapes de leur parcours éducatif.

4.2 Offrir des programmes de perfectionnement ciblés aux entrepreneurs

La capacité des pays à tirer parti des nouvelles opportunités économiques (telles que celles de l'IA, des applications blockchain et des technologies vertes) exigera des entrepreneurs qu'ils maîtrisent rapidement de nouvelles compétences et connaissances. Les entrepreneurs agissant déjà sur les marchés ont besoin eux aussi d'acquérir de nouvelles compétences pour permettre à leurs entreprises d'évoluer, de croître et de prospérer. Le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à créer des programmes qui fourniront des ressources éducatives et une formation aux entrepreneurs existants afin d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances dans les domaines appropriés.

4.3 Rendre plus accessible les formations entrepreneuriales de haut niveau

Pour développer pleinement le potentiel entrepreneurial de leurs citoyens, les pays doivent s'attaquer de



manière significative aux obstacles qui empêchent de nombreuses personnes de poursuivre des études supérieures dans les domaines des affaires, de la technologie ou dans des domaines connexes. Les obstacles économiques (p. ex. le coût des frais de scolarité), les problèmes systémiques et les éventuelles discriminations fondées sur l'origine, le sexe ou la culture empêchent souvent de nombreuses personnes de réaliser leur pleine capacité à poursuivre une carrière entrepreneuriale. Le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à s'engager dans un effort mondial pour s'assurer que l'éducation à l'entrepreneuriat soit inclusive et ouverte à toutes les populations diverses qui choisiraient cette voie.

4.4 Accès aux ressources et aux réseaux de soutien

Les entrepreneurs tirent un grand bénéfice d'un transfert continu de connaissances de la part d'autres entrepreneurs et mentors, ce qui rend l'accès à des ressources telles que des réseaux de soutien, des incubateurs, des accélérateurs, des programmes de promotion du commerce international et des initiatives de mentorat essentielles à la réussite de leur entreprise. Ces ressources sont souvent à l'échelle locale ou nationale ; elles manquent d'une ampleur internationale susceptible de soutenir les entrepreneurs à mesure qu'ils se développent hors de leurs frontières.

Le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à mettre en place un réseau mondial transparent pour connecter les écosystèmes de soutien existants afin de faciliter la croissance et le succès des entrepreneurs sur les marchés nationaux et internationaux.

5. L'innovation, la numérisation et l'avenir du travail

L'innovation, à laquelle contribuent largement les entrepreneurs, promet de révolutionner un large éventail d'industries. Alors que la numérisation continue de remodeler le fonctionnement des entreprises, permettant une plus grande efficacité, une connectivité et un accès aux marchés mondiaux, l'avenir du travail est en pleine transformation. Le travail à distance, l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) et l'économie collaborative redéfinissent les structures d'emploi traditionnelles. À mesure que les entrepreneurs comprennent ce nouvel environnement, les gouvernements doivent reconsidérer la meilleure façon de soutenir cette transformation numérique.

5.1 Connectivité en zones rurales et éloignées

L'accès aux services Internet à large bande et aux technologies qui stimuleront la transformation numérique est en grande partie limité aux grands centres urbains des pays du G20. Cela crée le danger d'une économie à deux vitesses, définie par la capacité de certaines zones et populations à accéder à l'infrastructure nécessaire à la création et à la croissance des entreprises numériques de demain. En conséquence, le G20 YEA exhorte les dirigeants du G20 à s'engager dans une stratégie mondiale qui établira des normes communes d'accès à l'Internet à large bande et aux technologies numériques appropriées pour les entrepreneurs, quel que soit l'endroit où ils choisissent de vivre et de travailler.



5.2 Formation et échanges d'information pour les décideurs politiques dans le domaine des nouvelles technologies

La capacité des gouvernements à établir les politiques et l'infrastructure appropriées pour soutenir la prochaine génération de croissance économique dépendra de la capacité des décideurs à comprendre les défis et le potentiel des nouvelles technologies. Le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à explorer des programmes de formation technologique coordonnés pour les décideurs politiques et des échanges actifs de pratiques prometteuses.

5.3 Tirer parti du potentiel de croissance d'une IA plus sûre

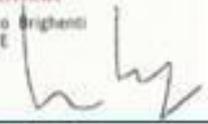
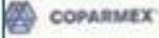
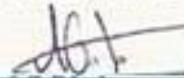
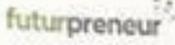
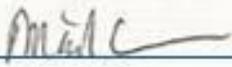
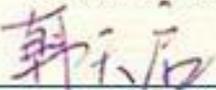
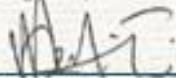
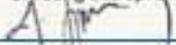
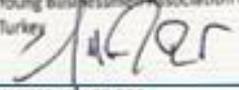
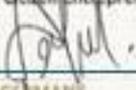
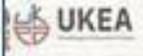
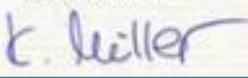
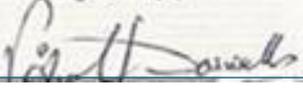
L'intelligence artificielle (IA) est très prometteuse pour stimuler la croissance économique et la productivité futures. Il suscite également des inquiétudes croissantes quant à son potentiel à provoquer des effets sociaux et un préjudice économique si le développement de technologies liées à l'IA ne se fait pas de manière coordonnée et sûre pour atténuer les risques potentiels. Par conséquent, le G20 YEA appelle les dirigeants du G20 à donner la priorité à la création de normes mondiales communes pour le développement d'une « IA sûre » qui permettra aux entrepreneurs de démarrer et de développer des entreprises réalisant le potentiel de cette technologie, dans un cadre mondial coordonné.

Au nom des millions de jeunes entrepreneurs des pays du G20, nous soumettons ces recommandations dans un esprit de partenariat et avec la ferme conviction qu'encourager les jeunes entrepreneurs dans nos sociétés conduira au dynamisme, à la croissance et au renouveau économique et social de notre planète.

Plus précisément, nous croyons que les engagements pris par les gouvernements du G20 à l'égard des domaines que nous avons soulignés sont de nature à envoyer un message puissant à ceux qui, au sein de nos sociétés, sont les mieux placés pour diriger cet effort : nos jeunes entrepreneurs.



Signé le 13 juin 2024 à Goiânia, au Brésil par les organisations de soutien aux entrepreneurs, membres de l'Alliance G20 YEA :

 <p>ARGENTINA Fausto Brighenti UNAJE</p> 	 <p>ITALY Alessandro Somaschini, Giovani Imprenditori Confindustria</p> 
 <p>BRAZIL Marcus Vinicius Mafia Vieira, UNAJE (Brazil)</p> 	 <p>MEXICO Alfredo Ortiz, COPARMEX Invenes</p> 
 <p>CANADA Micah Anshan Futurpreneur</p> 	 <p>SAUDI ARABIA HRH Prince Fahad bin Mansour bin Nasser bin Abdulaziz Al Saud, Entrepreneurship Vision</p> 
 <p>CHINA Tianqi Han, G20 YEA China Council</p> 	 <p>SOUTH AFRICA Innocentia Motau, Young Entrepreneur South Africa</p> 
 <p>EUROPEAN UNION Gurkan Yildirim, YES-European Confederation of Young Entrepreneurs</p> 	 <p>TURKEY Melih Sebesten Durmus, Young Businessmen Association of Turkey</p> 
 <p>FRANCE Areeb Fehman, Citizen Entrepreneurs</p> 	 <p>UNITED KINGDOM Tommy Edwards, UK Entrepreneurs Alliance</p> 
 <p>GERMANY Kirsten Müller, G20 YEA Germany</p> 	 <p>INDIA Vishal Agarwala Young Indians (YI)</p> 



Les membres de la Délégation française G20YEA 2024

Présidence :

- Areeba REHMAN, Présidente fondatrice de FRETBUY / MYBOXMAN

Sherpa :

- Karim JOUINI, CEO d'EXPENSYA / CPO de MEDIUS

Advisors :

- Xavier MORCILLO, Président Fondateur d'AMEXIO
- Xavier LEBEAULT, Président CEO de STRADA

Délégués :

- Patrick GIUDICELLI, Président Fondateur de AKIO
- Devan AHMED, Fondateur de ARCHIE
- Harold ZIMÉ, CEO Co-fondateur de AYOMI
- Xavier BEAUNOL, CEO Fondateur de BAE INNOVATION
- Aurélie BILLAT PAYET, CEO Fondatrice de KAIROS FORTUNA
- Yann GOYAT, Président de LOGIROAD
- Céline SAINT-OLIVE, CEO de NORAKER
- Siham ALLALI, CEO Fondatrice de PGT Group
- Camy PUECH, CEO Fondateur de QUALISOCIAL
- James HAGGER, CEO Fondateur et Producteur chez TROUBLEMAKERS
- Badre-Eddine ZOUHIR, CEO Co-fondateur et Ulas OZILHAN, DG de SCENIUS LAB
- Hélène MARIETTE, CEO de VIVINNOV